



## Question écrite de M. Desmet : les logements inoccupés et soumis à la taxation

Concerne : logements réputés inoccupés et soumis à la taxation (question écrite)

Je souhaiterais connaître la liste des logements réputés inoccupés à la date du 31/12/23 sur le territoire communal.

Plus précisément, j'aimerais en connaître l'adresse précise, le montant de la taxation et la date de prise en considération de leur inoccupation.

L'Observatoire du logement a inventorié 160 logements inoccupés à cette date. 168 dossiers (logements, commerces, bureaux et terrains) ont été traités par le service des taxes en 2023 concernant des situations susceptibles d'entrer dans le champs d'application du règlement sur les immeubles inachevés, partiellement ou totalement inoccupés, inexploités ou laissés à l'abandon. Veuillez noter que les logements repérés après le 30 juin 2023 n'ont pas été comptabilisés car ils n'ont pas fait l'objet de deux constatations d'inoccupation ou d'abandon dans un délai de 6 mois dans l'année. De plus, un dossier traité au service des taxes peut porter sur plusieurs logements inoccupés à la même adresse ou comprendre du logement inoccupé et un commerce inexploité. Pour l'exercice 2023, 14 logements pour lesquels les propriétaires ne nous ont transmis aucun élément d'exonération (force majeure, sinistre accidentel, travaux de rénovation, procédure d'octroi de permis d'urbanisme en cours, changement de propriété) ont été taxés pour un montant total de 319.595,33 €.

Pourriez-vous, également, me communiquer la liste des logements soumis à cette taxation depuis ces 5 dernières années et qui ont été réhabilités depuis lors.

14 biens ont été réhabilités suite à l'application de la taxation. Cependant, de nombreux biens sont également réhabilités dans des délais raisonnables en conséquence du suivi qui est réalisé par le service. La procédure d'envoi des déclarations et des constats ainsi que les échanges avec les propriétaires ont un effet incitatif important dans la rénovation et l'occupation des logements suivis